

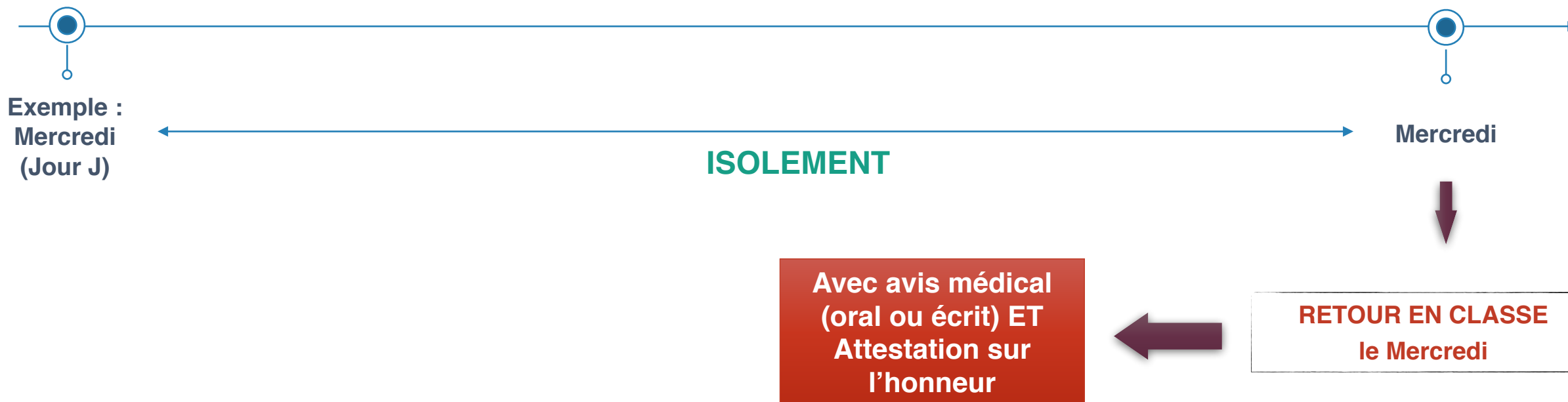
Coronavirus et Isolement

Cas n°1 : Votre enfant est testé positif et pas malade (asymptomatique)

2

Jour du test
(**POSITIF**)

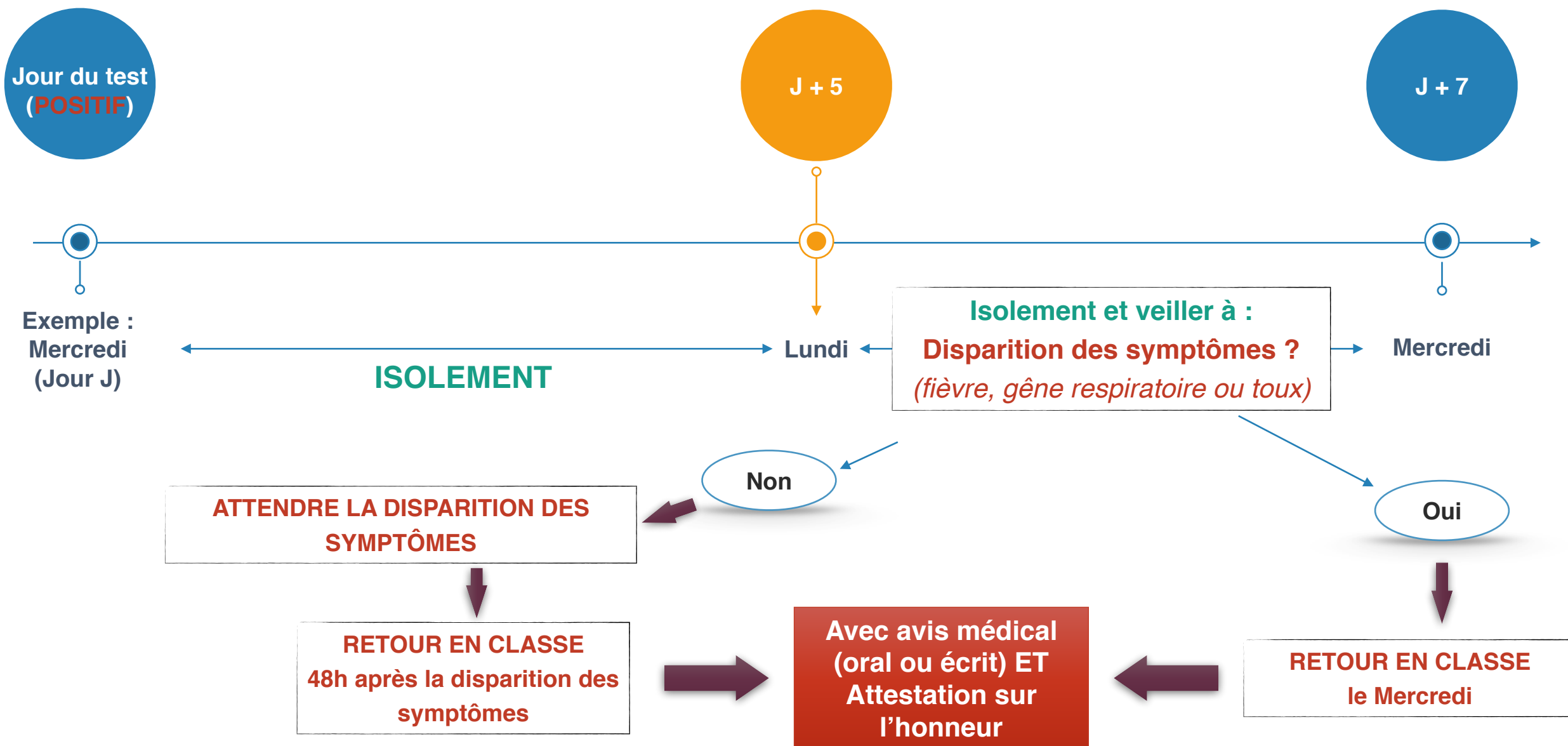
J + 7



En l'absence d'attestation sur l'honneur, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Cas n°2 : Votre enfant est testé positif et malade

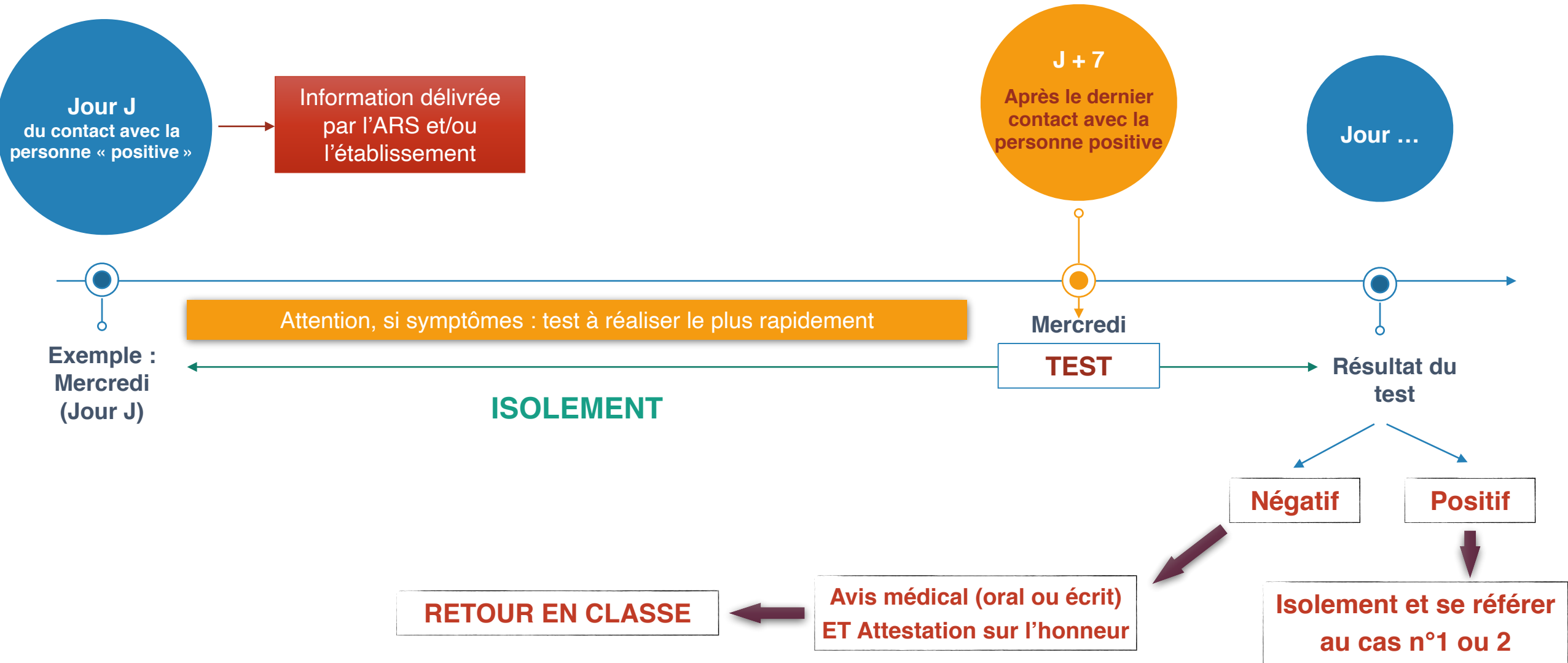
3



En l'absence d'attestation sur l'honneur, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Cas N°3 : Votre enfant est Cas à « risque » (« cas contact »)

la personne « positive » ne vit pas sous le même toit

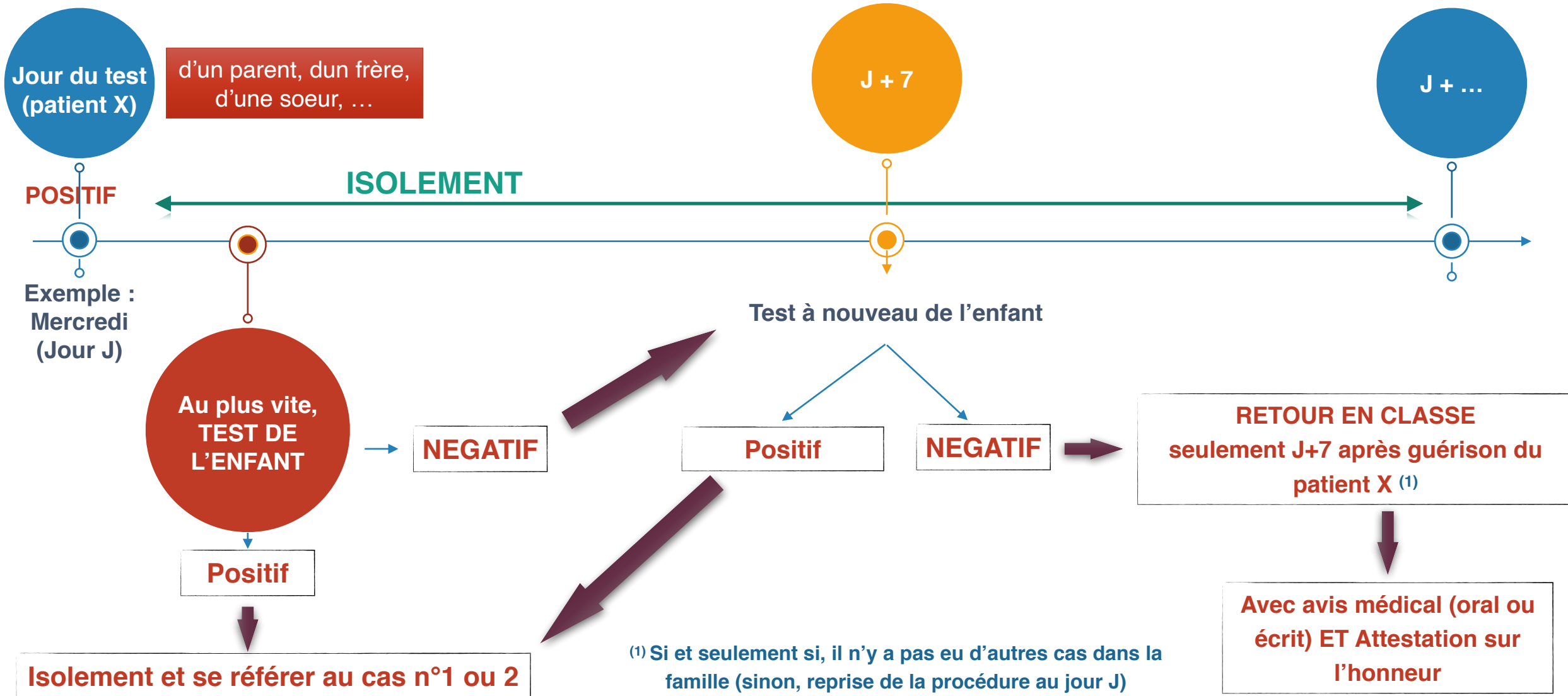


En l'absence d'attestation sur l'honneur, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Cas N°4 : Votre enfant est Cas à « risque »

5

la personne « positive » vit sous le même toit



En l'absence d'attestation sur l'honneur, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.